

Les gardes champêtres de La Chenalotte (1831 – 1963)

Table des matières

Simon Courpasson (? - 1817)	1
Claude François Chaniot (1831 – 1842)	1
Jean-Baptiste Vuillin (1842 – 1846)	3
Pierre Constant Bonnet (1846 – 185 ?)	4
Sulpice Clément Thiébaud (1858 – 1867)	5
Joseph Ferréol Billod (1867 – 1876)	5
Joseph Hyppolite Guillemin (? – 1881)	6
Jean-Baptiste Justin Thiébaud (1882 – 1901)	6
Marie Etienne Origène Thiébaud (1901 – 1901)	7
Charles Henri Journot (1901 – 1902)	7
Louis Gustave Dard (1902 – 1905)	7
Gaston Armand Garnache (1908 – 1931)	7
Roger Bernard (1931 – 1943)	8
Prosper Séverin Faivre (1944 – 1957)	9
Rémy Joliot (1958 – 1959)	9
Justin Thiébaud (1960 -1963)	9

Simon Courpasson (? - 1817)

Le premier nom qui figure dans les archives communales est celui de Simon Courpasson. Ce cultivateur célibataire, né à Morteau le 06 août 1759, apparaît dans le compte de gestion de 1817. Son frère, Pierre Antoine (Les Fins, 08.05. 1758 – La Chenalotte, 10.03.1828), maire de la commune, a demandé au receveur municipal la somme de 42 livres, 10 sols et 6 deniers pour « *sept termes de garde champêtre* ». Simon décède dans sa maison à La Chenalotte, le 12 décembre 1830 à l'âge de 71 ans.

Claude François Chaniot (1831 – 1842)¹

Né le 06 novembre 1784 au Pissoux dans la commune de Villers-le-Lac, ce propriétaire cultivateur², qui se marie trois fois³, est d'abord nommé garde champêtre par le maire Pierre Philippe Benjamin Chopard (Noël-Cerneux, 04.03.1785 – La Chenalotte, 12.08.1853). Le Conseil municipal approuve cette

¹ Un dénommé Chaniot apparaît dans le compte de gestion de 1818, 1819 et 1820. S'agit-il du même ?

² D'après le recensement de 1836, le propriétaire est endetté en septembre 1833 suite aux gelées d'août et septembre 1833.

³ En effet, il se marie une première fois le 29 septembre 1807 avec Marie Ludivine Florentine Billod à La Chenalotte. Celle-ci décède le 07 mars 1821. Il épouse Marie Félicité Roussel le 22 novembre 1821 qui décède le 01 avril 1836. Le troisième mariage, avec Jeanne Baptiste Bole du Chaumont se déroule le 22 avril 1837, toujours à La Chenalotte.

nomination le 09 mai 1831⁴. Quelques jours après, le sous-préfet de l'arrondissement de Montbéliard institue Claude François Chaniot « *dans les fonctions de garde champêtre et de police dans ladite commune de La Chenalotte au salaire annuel de 25 Fr.* ».

« Ordonnons qu'il se rendra à son poste pour remplir lesdites fonctions conformément et sous les conditions réglées par la délibération du Conseil municipal, ledit garde prêtera le serment requis entre les mains du juge de paix du canton dans les trois jours de la remise de son institution et dans la huitaine de la prestation de serment, il se présentera à l'officier ou sous-officier de gendarmerie du canton qui prendra note sur son registre de ses noms, prénoms et domicile conformément au décret du 11 juin 1806 à peine contre le garde négligent de supporter une retenue de trois francs sur son salaire par chaque mois de retard. Délivré en sous-préfecture de Montbéliard le 26 mai 1831 signé Carisoy ».

En 1836, le salaire du garde champêtre est de 35 Fr. Les 14 juillet 1840, 28 mai 1841 et 12 septembre 1842, le maire verse un mandat de ce même montant.

Dans un carnet conservé à la mairie, Pierre Philippe Benjamin Chopard, retranscrit un procès-verbal dans lequel Claude François est cité :

« L'an mil huit cent trente-neuf, le [blanc] du mois de, à heure, de, par devant nous, PP. Chopard, maire de la commune de La Chenalotte est comparu Claude François Chaniot, garde champêtre de la commune de La Chenalotte y demeurant lequel nous a rapporté qu'aujourd'hui vers [blanc] heures du [blanc] faisant sa tournée ordinaire pour la garde des propriétés, confiés à ses soins, il s'est aperçu qu'on avait formés un dépôt de [blanc] plots sur les bords du chemin de Grande communication à environ 800 mètres du village de La Chenalotte alors à Noël-Cerneux, lesdits plots placés en cinq tas différents obstruant les communaux ; il s'est adressé à un homme inconnu qui chargeait les dits plots, qui lui a demandé des noms prénoms qualité et demeure, il a répondu, lui a requis de lui déclarer si ce dépôt avait lieu de son fait ou de celui d'autres personne en quoi le dit sieur, lui a répondu que le dépôt a été formé par les ordres de M. Bôle, marchand de bois à Morteau. Attendu la contravention ledit sieur Chaniot garde champêtre lui a déclaré qu'il allait faire dresser son procès-verbal par le maire de la commune avec invitation d'assister à sa rédaction et de le signer, ce à quoi il a obtempéré ou ce qu'il a refusé ».

Dans un brouillon de procès-verbal noté de la main de Pierre Philippe Benjamin Chopard, Claude François Chaniot est encore cité. Le texte ci-dessous donne une idée de ce que peut être les fonctions du garde champêtre.

« Procès-verbal pour cabaretiers, cafetiers, aubergistes et teneurs de jeux publics (sur papier visé pour timbre) : modèle : l'an mil huit cent, le X du mois de X à X heures du nous Pierre Philippe Benjamin Chopard, maire de la commune de La Chenalotte faisant notre ronde accoutumée et accompagné de Claude François Chaniot, garde champêtre de ladite commune nous entendre du bruit dans le cabaret du sieur Billod Ferréol Alexandre situé au bas du village de La Chenalotte, nous avons trouvé la porte situé en bas du village de La Chenalotte, nous avons trouvé la porte ouverte ou nous avons trouvé la porte fermée, que nous avons fait ouvrir. Etant entré, nous avons vu différentes personnes qui jouaient aux cartes, ceux qui buvaient, mangeaient ou chantaient ou qui faisaient du tapage dans le cabaret ; ayant demandé le maitre de maison, il s'est aussitôt présenté devant nous et

⁴ « Vu la nomination faite par M. le maire de la commune de La Chenalotte du sieur Chaniot Claude François pour remplir les fonctions de garde champêtre. L'approbation du Conseil municipal de ladite commune du 09 mai 1831 ».

lui ayant fait observer qu'il était en contravention à l'arrêté du 20 décembre 1838, concernant les heures de fermetures des cabarets, cafés, autres lieux publics nous a répondu que c'est contre le gré du maître cabaretier que les assistants sont restés chez lui et à signer après lecture. Nous avons à l'instant invité les personnes présentes qui étaient au nombre de deux, qui buvaient, chantaient en faisant du tapage, de nous dire leurs noms prénoms, âges, profession et demeure de chacun d'eux, l'un a dit se nommer Chalon Alexis Constant âgé de 33 ans, domestique chez la veuve Guillemin au village de La Chenalotte et l'autre dit se nommer Billod Joseph Aimé, âgé de 36 ans, propriétaire restant au village de La Chenalotte leurs ayant fait observer à tout deux qu'ils étaient en contravention au même arrêté ci-dessus concernant les personnes restées dans les cabarets, cafés et autres lieux publics après les heures fixées pour l'évacuation...disons que conformément à l'article 138 du code d'instruction criminelle, lesdits sieur Billod Alexandre cabaretier, Chalon Constant et Billod Aimé tout 3 demeurant à La Chenalotte seront traduits au tribunal de police municipale pour ; sur les conclusions du ministère public, être par le tribunal statué ce qu'il appartiendra et avons signé ainsi que ledit sieur Chaniot garde champêtre nous assistant ; note : attendu aussi qu'il y a eu bruit nocturne, troublant la tranquillité publique, contravention de simple police de 3^{ème} classe prévue par le no 8 de l'article 479 et par l'article 480 du code pénal ».

Celui qui possède une maison de 8 ouvertures au village⁵, démissionne le 20 octobre 1842 à l'âge de 58 ans :

« Je soussigné Claude François Chaniot, garde champêtre de la commune de La Chenalotte, canton du Russey, arrondissement de Montbéliard, département du Doubs, déclare donner ma démission des fonctions que j'exerce en cette qualité et auxquelles j'ai été nommé par arrêté de M. le sous-préfet de Montbéliard le 26 mai 1831 ».

Le 11 juin 1843, François Chaniot entre au Conseil municipal en remplacement de François Xavier Goguillot. Il y reste jusqu'à sa mort, soit le 09 décembre 1849 à l'âge de 65 ans.

Jean-Baptiste Vuillin (1842 – 1846)

Né le 15 novembre 1805 aux Fontenelles, marié à Marie Sylvie Feuvrier Etevenard (Guyans-Vennes, 20.03.1804 – La Chenalotte, 20.02.1869), ce cultivateur qui a habité probablement un temps au Mont-de-Laval où est né son fils, Xavier Ferréol le 20 mars 1834⁶, devient, après les naissances de ses jumeaux Joseph Constant et Sylvie Méлина le 09 mars 1841, garde champêtre le 11 novembre 1842.

« A la séance du 05 novembre 1842, s'est présenté au Conseil le sieur Vuillin Jean-Baptiste, âgé de 37 ans, cultivateur domicilié à La Chenalotte pour remplir les fonctions de garde champêtre et de police dans la commune de La Chenalotte pendant l'année 1843 en remplacement de Sieur Chaniot Claude François, démissionnaire à la date du 20 octobre 1842. Le gage annuel du garde s'élève à 35 Fr. Vu l'approbation du Conseil municipal à la date du 05 novembre 1842, le sous-préfet de l'arrondissement de Montbéliard institue le sieur Vuillin Jean-Baptiste dans la fonction de garde champêtre et de police dans la commune de La Chenalotte, ordonne qu'il se rende à son poste pour remplir lesdites fonctions conformément et sous les conditions réglées par la délibération du Conseil municipal, le dit garde prêtera le serment requis entre les mains du juge de paix du canton dans les trois jours de la remise de son institution et dans la huitaine de sa prestation de serment il se présentera à l'officier ou sous-officier de gendarmerie du canton ».

⁵ Selon la liste des maisons dressée en 1845.

⁶ Marie Rosalie naît le 06.01.1832.

D'après les mandats versés le 11 septembre 1843 et le 13 octobre 1845, le salaire annuel est toujours de 35 Fr.

Jean-Baptiste Vuillin démissionne le 01^{er} janvier 1846 et quitte le village après le décès de sa femme le 20 février 1869 et avant le recensement de 1871 et décède le 06 mars 1887 dans son village natal.

Pierre Constant Bonnet (1846 – 185 ?)

Né au Cerneux-Péquinet, commune de Montlebon, le 14 août 1788, Pierre Constant se marie avec Marie Elisabeth Ardriot⁷ à Noël-Cerneux le 16 mai 1820. Le couple a 6 enfants : Constance Elisabeth (Noël-Cerneux, 11.02.1821 – Damprichard, 04.05.1909), Sylvie Adèle (Les Fins, 29.07.1822 – Les Fins, 11.08.1825), Marie-Adèle (Noël-Cerneux, 13.09.1826 – 30.11.1826), Marie Cyprienne Adèle (La Chenalotte, 12.12.1827 - La Chenalotte, 10.09.1831), François Zéphirin (La Chenalotte, 26.03.1830 – Villers-le-Lac, 19.03.1876), et Jean-Baptiste (Noël-Cerneux, 15.07.1832 -).

Cultivateur à La Chenalotte lors des naissances de Marie Cyprienne en 1827 et de François Zéphirin en 1830, Pierre Constant et Marie Elisabeth reviennent dans cette commune, au hameau des Cornaix après un bref passage à Noël-Cerneux au début des années 1830. Ils sont recensés dans cette ferme éloignée du centre du village en 1836. Ils sont alors journaliers comme leurs trois enfants : Constance Elisabeth, François Zéphirin et Jean-Baptiste.

Après avoir enterré 3 de ses enfants⁸, le journalier de 49 ans qui occupe toujours la ferme des Cornaix, perd son épouse le 09 février 1838. Par la suite, il s'installe dans une maison du centre du village dont il devient le propriétaire⁹. En 1841, il vit seul avec le petit dernier, Jean-Baptiste. Pierre Constant est nommé garde champêtre le 26 mai 1846 puis cantonnier le 24 août de la même année. Lors du recensement cette année-là, signé le 06 juin 1846, il vit avec Constance Elisabeth et François Zéphirin. Il est recensé comme garde champêtre et chef de ménage. En 1851, il recensé avec ses trois enfants comme « *garde champêtre et propriétaire* ».

Au Conseil municipal du 10 novembre 1851, le maire Pierre Philippe Benjamin Chopard expose :

« Le garde champêtre de la commune ne touche annuellement pour salaire qu'une somme de 35 Fr., que d'après la nouvelle organisation auquel ils sont tenus à un service plus actif, qu'il est dans l'intérêt pour la commune, de lui élever son salaire une somme convenable pour qu'il s'acquitte d'un service régulier ».

Sur quoi, le Conseil municipal, « *considérant l'avantage d'une bonne organisation et d'une bonne police dans la commune pour réprimer le vagabondage et la mendicité* », le traitement annuel de Pierre Constant passe de 35 à 40 Fr.

Pierre Constant démissionne le 01^{er} janvier 1851 de son poste de cantonnier. Il est encore garde champêtre lors du recensement de la population en 1851, lors du mariage de Joseph Augustin Besançon et de Marie Gabrielle Nicod le 09 août 1852 ainsi que de celui de François Xavier Taillard et de Marie Cyprienne Parrenin le 10 août 1852. Jean-Baptiste quitte la maison familiale le 25 mars 1852, mais revient en 1853 – 1854. En 1855, il ne reste que la fille et son père. Ce dernier quitte le village et décède à Damprichard le 03 juillet 1856 à l'âge de 68 ans et sans profession.

⁷ Née le 13 septembre 1792 à Noël-Cerneux

⁸ Sylvie Adèle aux Fins le 11 août 1825, âgé de 3 ans, Marie-Adèle à Noël-Cerneux à deux mois le 30 novembre 1826, Marie Cyprienne Adèle à La Chenalotte à presque 4 ans le 10 septembre 1831.

⁹ Celle-ci est construite « *en pierre et en bois dans la forme des maisons de cultivateurs de la localité laquelle est couverte en bardeaux de bois* » et possède 10 ouvertures.

Sulpice Clément Thiébaud (1858 – 1867)

Celui qui succède à Pierre Constant Bonnet aux Cornaix est le même qui succède comme garde champêtre...

Né à Plaimbois-du-Miroir le 16 mars 1809, Sulpice Clément Thiébaud, marié à Marie Josèphe Marguier (Villers-le-Lac, 28.06.1810 – Maiche, 28.08.1892) s'installe aux Cornaix le 25 mars 1838. Lorsque cet ancien militaire est nommé garde champêtre le 01^{er} avril 1858 à l'âge de 49 ans et prête serment le 10 avril, il est père de 8 enfants¹⁰ et a déménagé au Pré-Monnot, autre hameau de La Chenalotte.

Un procès-verbal dressé par Sulpice Clément en décembre 1863 a été retranscrit dans un carnet conservé aux archives municipales :

« Nous, Clément Thiébaud, garde champêtre de la commune de La Chenalotte, pourvu de nos insignes caractéristiques, rapportons ce qui suit :

Le lundi 21 décembre courant faisant une tournée ordinaire de surveillance dans ladite commune, nous y avons remarqué deux voitures chargées de longs bois, attelées de chacune deux bœufs conduits par les sieurs (mettre ici les noms, prénoms, âge, profession et lieu de résidence des conducteurs) qui traversaient les propriétés closes de M. Renaud Auguste, propriétaire à Noël-Cerneux et de Mme Virginie Courpasson, veuve Garnache de La Chenalotte, pour sortir de la forêt du sieur Zéphirin Courpasson et joindre la grande route.

Nous nous sommes approchés desdits conducteurs et leur avons demandé s'ils étaient autorisés à passer sur les propriétés des susnommés ; sur leur réponse négative, nous leur avons fait observer qu'ils se mettaient en contravention en passant sur la propriété d'autrui sans autorisation et en s'ouvrant un passage à travers les murs de clôture et que pour ce fait, nous leur déclarons procès-verbal.

A nos observations, ils nous ont répondu que cela ne devait plus les regarder, que le propriétaire des bois était seul responsable des dommages qu'ils occasionneraient.

En conséquence, de ce qui précède nous avons dressé le présent procès-verbal pour être envoyé à M. le commissaire de police du Russey.

Fait et écrit par nous, soussigné Ferjeux Deleule, maire de la commune de La Chenalotte, sous la dictée dudit Sieur Thiébaud, garde champêtre qui nous a déclaré ne savoir pas signer et qui par serment prêté entre nos mains et sur notre réquisitoire, nous a affirmé la sincérité du présent procès-verbal qui a été signé par nous et le garde champêtre, à La Chenalotte ».

Sulpice Clément Thiébaud donne sa démission de garde champêtre le 01 avril 1867. Il décède 2 ans après, soit le 07 mai 1869, à La Chenalotte.

Joseph Ferréol Billod (1867 – 1876)

Fils de Joseph Aimé Billod (La Chenalotte, 20 avril 1801 – Le Narbief, 25 avril 1857), petit-fils de Ferréol Désiré Billod, le cabaretier, Joseph Ferréol est né le 04 juillet 1827 à La Chenalotte. Ce menuisier, ce fabricant de moulins à vanner le blé est nommé garde champêtre le 01 avril 1867 après s'être marié le 29 janvier 1866 avec Marie Zénaïde Hortense Bourquin (Le Bizot, 06.12.1842 – Les Fontenelles, 04.11.1918) et l'arrivée de Hermance Lucine Billod le 05 août 1866. Il prête serment le 29 juillet 1867 comme le greffier de justice du canton du Russey le certifie.

¹⁰ Marie Elise (La Chenalotte, 02.07.1839 – La Chenalotte, 26.06.1852), Charles Aimé (La Chenalotte, 20.11.1840 – Baume les Dames, 02.01.1871), Marie Joséphine (La Chenalotte, 25.01.1843 – Maiche, 15.08.1909), Ferjeux Alexandre Victorin (La Chenalotte, 29.04.1845 – Les Fins, 05.01.1926), Justin Jean-Baptiste (La Chenalotte, 16.08.1847 – La Chenalotte, 24.04.1901), Constant Alexandre (La Chenalotte, 03.10.1849 – Les Gras, 26.04.1911), Ferréol Joseph (La Chenalotte, 03.10.1849 – La Chenalotte, 27.10.1852), Joseph Emile (La Chenalotte 28.03.1853 – Maiche, 20.08.1925).

Garde champêtre, il est témoin de 26 naissances¹¹, de 5 mariages¹² et de 3 décès¹³. Après 9 ans, il démissionne le 27 janvier 1876.

Joseph Hyppolite Guillemin (? – 1881)

Le nom de Joseph Hippolyte Guillemin, né le 20 septembre 1815 au Barboux, mari de Marie Eugénie Guillemin depuis le 07 juin 1848 au Narbief, père de 6 enfants, apparaît dans la copie de la révocation du garde champêtre, retranscrit dans le registre des comptes rendus du Conseil municipal :

« Copie de la révocation du garde champêtre Guillemin Joseph Hyppolyte : nous préfet du département du Doubs, vu le jugement en date du 15 novembre 1881 par lequel le sieur Guillemin Joseph Hippolyte, garde champêtre de la commune de la Chenalotte a été condamné par le tribunal correctionnel de Montbéliard à 25 Fr. d’amende pour soustraction frauduleuse d’une certaine quantité de bois au préjudice de cette commune ; vu l’avis de monsieur le sous-préfet de Montbéliard, en date du 09 décembre courant, considérant que le sieur Guillemin a gravement manqué à ses devoirs et qu’il y a lieu de réprimer sévèrement une faute de cette nature commise par un agent chargé de veiller au respect de la loi, arrêtons :

- **Article 1 :** *le sieur Guillemin Joseph Hippolyte est révoqué de ses fonctions de garde champêtre de La Chenalotte*
- **Article 2 :** *monsieur le sous-préfet de Montbéliard est chargé de l’exécution et de la notification du présent arrêté. Besançon, le 12 décembre 1881, le préfet du Doubs, signé Gattier ».*

Jean-Baptiste Justin Thiébaud (1882 – 1901)

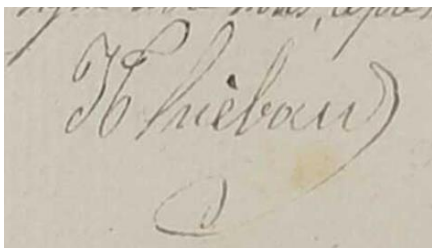
15 ans après la démission de son père Sulpice Clément, Jean-Baptiste Justin Thiébaud, né à La Chenalotte le 16 octobre 1847, succède à Joseph Hippolyte Guillemin :

« Cabinet du préfet du Doubs. Nomination de garde champêtre, sous préfet du département du Doubs, vu la loi du 18 juillet 1837 article 13, vu le décret du 25 mars 1852 article 5, vu la présentation faite par M. le maire de la commune de La Chenalotte, vu l’avis de M. le sous-préfet de Montbéliard, arrêtons le sieur Thiébaud Jean-Baptiste Justin, âgé de 34 ans est nommé garde champêtre de la commune de La Chenalotte en remplacement du sieur Guillemin révoqué. Besançon, le 28 mars 1882, pour le préfet du Doubs, le secrétaire général. Note : le greffier de la justice de paix du Russey sousigné, certifie que le sieur Thiébaud a prêté serment comme garde champêtre le 06 avril 1882. Signé Gersperrin ».

¹¹ Naissances de Albert Eugène Chalon le 27 mai 1873, Maria Léontine Chalon le 30 décembre 1869, Reine Berthe Eva Courpasson le 17 février 1871, Arnold Arsène Garnache le 15 février 1871, Eusèbe Alix Garnache le 25 mai 1874, Idalie Juliette Garnache le 09 décembre 1873, Joseph Clovis Narcisse Garnache le 09 décembre 1873, Marie Léa Alia Garnache le 15 août 1871, Marie Cécile Guillemin le 18 juillet 1873, Marie Léon Marcelin Jacquin le 11 juillet 1871, Alphonse Alfred Joly le 21 décembre 1873, Marie Alexandrine Elvina Joly le 27 janvier 1876, Marie Aline Ferréoline Joly le 12 novembre 1869, Marie Alphonse Gustave Joly le 17 octobre 1871, Marie Victor Jean Baptiste Loye le 23 juin 1869, Marie Anna Mougin le 30 mai 1869, Anna Marie Emma Parrenin le 29 décembre 1873, Felix Gustave Parrenin le 12 mai 1875, Pierre Louis Gustave Parrenin le 29 juin 1870, Marie Ferréoline Perrot le 28 août 1869, Auguste Origène Perrot le 25 février 1874, Justin Clément Elie Thiébaud le 28 octobre 1872, Marie Eugène Thiébaud le 18 août 1875, Marie Berthe Charlotte Varécharde le 03 janvier 1875, Marie Josephte Elise Varécharde le 14 mars 1873.

¹² Témoin du mariage d’Eusèbe Chalon et de Marie Zénobie Joséphine Garnache le 24 septembre 1873, Adonis Alphonse Garnache et de julienne Lucine Bertin Mourot le 17 août 1870, de Jules Arsène Garnache et de Marie Philomène Cuenot le 14 octobre 1870, de Charles Joseph Parrenin et de Marie Reine Ferréoline Vuillaume le 18 mars 1873, de Ferjeux Victorin Alexandre Thiébaud et de Eugène Caroline Maire le 29 novembre 1871.

¹³ Il est témoin des décès de Jules Alexandre Busson le 08 octobre 1873, témoin de la mort de Marie Léontine Chalon le 12 juin 1871, de Marie Ferréoline Perrot le 29 août 1869,



Un mois après le serment, Justin et son épouse Marie Félicie Maire (Villers-la-Combe, 21.03.1850 – La Chenalotte, 23.10.1908) ont un troisième enfant après les naissances de Joseph Marie Emile le 10 mars 1880 et de Marie Etienne Origène le 09 mars 1881.

Dans l'acte de naissance de Marie Joseph Fernand daté du 30 avril 1882, son père, garde champêtre, est présenté comme journalier comme pour les naissances de Marie Rose Auralie le 14 juillet 1883¹⁴, de Marie François Henri le 11 avril 1885, Henri Victorin Eugène le 03 octobre 1886, Jeanne Marie Elise le 19 juin 1890 comme pour le décès de Marie Joseph Ferrand le 28 juillet 1882, il est menuisier au recensement de 1896 comme lors du décès de sa fille Marie Rose Auralie le 10 novembre 1896. Lors de la naissance de Marie Louise Edith Prêtre le 14 juillet 1896, il est menuisier et garde champêtre. Si sa fonction n'est pas mentionnée, nous pouvons penser que le traitement annuel du garde champêtre de 35 Fr. ne devait pas être négligeable pour celui qui a été, pour une grande partie de sa vie, un ouvrier agricole payé à la journée. Le garde champêtre décède le 24 avril 1901 à l'âge de 53 ans.

Marie Etienne Origène Thiébaud (1901 – 1901)

Son fils, Etienne, tout juste 20 ans, succède à son père et assure l'intérim jusqu'à la prise de fonction d'Henri Journot le 01 juillet 1901. Pour ces deux mois, Etienne perçoit un salaire de 6,10 Fr.

Charles Henri Journot (1901 – 1902)

Suite au décès de Jean-Baptiste Justin Thiébaud, le maire François Mougin, lors du Conseil municipal du 16 mai, demande le remplacement du garde champêtre. Les élus choisissent alors Henri Journot, cultivateur âgé de 24 ans, né au Bélieu le 23 mai 1876, fils aîné de François Alfred Journot (Noël-Cerneux, 06.06.1848 – Le Barbou, 15.05.1924) conseiller municipal, cultivateur et casseur de pierre exploitant la carrière communale située au lieu dit du Défoy, et de Marie Noémie Chabod (Le Bélieu, 27.03.1850 - Noël-Cerneux, 11.11.1910). Lorsqu'il est nommé, Charles Henri habite chez ses parents et vit avec sa sœur Cécile ainsi que ses frères François et Stéphane. Il prend sa fonction le 01^{er} juillet 1901 après avoir prêté serment comme l'exige la loi et reçoit un traitement annuel de 35 Fr. La date de sa démission n'est pas connue mais d'après sa fiche de matricule 2052 (territoire de Belfort), l'aîné de 7 enfants habite à Héricourt dès le 13 juillet 1902. Le cultivateur, ancien garde champêtre, se marie 01 avril 1903 à La Chenalotte avec Henriette Léa Bresse (Charmavillers, 30.05.1870 -).

Louis Gustave Dard (1902 – 1905)

Louis Gustave Dard succède à Charles Henri. Né le 14 décembre 1896 au Barbou, aîné d'une famille de 8, il est le fils de Jules Ulysse Dard (Le Barbou, 02.10.1847 -Villers-le-Lac, 24.11.1918) et de Méline Ferréoline Maillot (Le Barbou, 07.08.1851 -). Lorsque ce cordonnier devient garde champêtre entre 1902 et 1903¹⁵, il habite en retrait du village, à la ferme de Rosemont. Il démissionne le 15 août 1905 et quitte le village pour s'installer aux Hôpitaux-Vieux. Lorsqu'il se marie avec Marie Thérèse Deleule (La Chenalotte, 01.12.1880 – Allenjoie, 29.01.1956) le 08 décembre 1905 à La Chenalotte, il y habite déjà. Pendant quelques années, la commune n'a plus de garde champêtre.

Gaston Armand Garnache (1908 – 1931)

Lors du Conseil municipal du 21 juin 1908, François Mougin expose « *que la place de garde champêtre dans la commune de La Chenalotte est vacante depuis le 15 août 1905 par la démission de Dard Gustave* ». Reconnaisant la nécessité d'un garde champêtre dans la commune, les élus nomment le

¹⁴ Décède à La Chenalotte le 10 novembre 1896 à l'âge de 13 ans.

¹⁵ D'après une note de son matricule militaire, « dispensé...le 11 août 1903

fils de l'un deux, Gaston Armand Garnache. Le fils d'Alphonse¹⁶ né le 30 décembre 1878 exerce la profession d'horloger. Garde champêtre, il n'est pas rappelé à l'activité par suite de la mobilisation générale du 01^{er} août 1914. Mais il est remis dans le droit commun et part en campagne contre l'Allemagne du 14 décembre 1915 au 18 octobre 1916. De retour à La Chenalotte, Gaston Armand retrouve la fonction de garde champêtre mais change de métier : il est bûcheron en 1921 et en 1926, facteur en 1927 et de nouveau horloger en 1929.

Durant les années 20, Gaston en tant que garde champêtre, est témoin de plusieurs décès : ceux de Charles Emile Prosper Cuenot le 16 mars 1924, François Xavier Renaud le 05 décembre 1924, Marie Zéphirine Victoire Cretin le 30 juillet 1926 et doit probablement faire appliquer l'arrêté du maire pris le 05 avril 1930¹⁷.

Mais sa santé se dégrade. Devant prendre un traitement long et coûteux¹⁸, le Conseil municipal vote le 21 novembre 1928 l'admission à l'assistance médicale gratuite. Une année après, le 29 novembre 1929, les élus donnent un avis favorable¹⁹ à son admission pour secours mensuels comme infirmité et maladie incurable alors qu'il n'est âgé que de 51 ans. Son état de santé ne lui permet plus d'exercer ses fonctions de garde champêtre. Il est remplacé par Roger Bernard en 1931. Aveugle, infirme, malade, Gaston n'a plus que sa sœur sans travail et dénuée de toute ressource. Il est admis à l'assistance obligatoire aux vieillards le 10 août 1932 et décède le 19 mars 1941 à l'âge de 64 ans.

Roger Bernard (1931 – 1943)

Par un arrêté du 15 février 1931, le maire Paul Léon Héribert Duquet (Les Combes, 12.12.1875 – Noël-Cerneux, 31.01.1954), nomme Roger Marie Lucien Bernard :

« Le maire considérant que le sieur Bernard Roger réunit les aptitudes et qualités nécessaires pour l'exercice des fonctions de garde champêtre en remplacement de l'ancien garde démissionnaire :

- **Article 1** : *le sieur Bernard Roger, âgé de 27 ans est nommé garde champêtre de la commune.*
- **Article 2** : *le présent arrêté soumis à l'agrément de Monsieur le préfet ou de Monsieur le sous-préfet de Montbéliard.*
- **Article 3** : *le traitement annuel du garde est fixé à 200 Fr.*

Ce cultivateur et tourneur sur bois né le 26 avril 1903 à la gendarmerie de Bouclans, est le fils du gendarme puis maréchal des logis Charles Marie Emile Bernard (Le Narbief, 09.06.1873 - La Chenalotte, 28.06.1953) qui habite le village depuis le 25 mars 1924²⁰ et élu depuis les élections municipales de 1929²¹.

Durant son mandat, Roger est chargé d'exécuter l'arrêté du maire du 28 juin 1937 pour empêcher la circulation des chiens en raison de la fièvre aphteuse. Le 16 septembre de la même année, l'équipe municipale lui accorde la somme de 60 Fr. comme subvention *« pour supplément et surcroit de travail pour les tournées effectuées sur le territoire de la commune en raison d'éviter la propagation de*

¹⁶ Elu depuis 1892

¹⁷ « Considérant qu'il est urgent de réprimer certains abus qui se commettent chaque année. Arrête qu'il est absolument interdit de mettre du bétail sur les parcours communaux avant la levée du ban sous peine de sanctions sévères. Le garde champêtre et le maire sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera mis à exécution après approbation. La levée du ban des parcours communaux a été fait le 8 mai après la décision du conseil du 05 mai 1930 »

¹⁸ 17,10 Fr.

¹⁹ Cet avis est renouvelé le 05 avril 1930, le 12 février 1931, le 18 février 1932, le 25 février 1933, le 21 février 1935.

²⁰ Domicilié auparavant à Jussey en Haute-Saône.

²¹ Il est réélu en 1935, 1945 et 1947.

l'épidémie de la fièvre aphteuse sur la commune ». Le 18 février 1938, l'arrêté est élargi aux chats. Le 27 février 1939, Roger doit faire appliquer un nouvel arrêté concernant la mise en pâture des chevaux dans le village²². Pendant le second conflit mondial, le 31 mai 1942 et sans donner plus de détails, le Conseil municipal « *en raison du surcroît de travail qu'exige les circonstances actuelles du fait de la guerre* », lui accorde une augmentation de traitement annuel et vote la somme de 500 Fr. Roger démissionne avant la fin de la guerre et décède le 10 mai 1986 à Besançon.

Prosper Séverin Faivre (1944 – 1957)

Né le 08 octobre 1881 au Friolais, cultivateur, marié le 30 mai 1908 au Barboux avec Marie Louise Pugin (Le Barboux, 17.06.1892 – Le Bizot, 12.09.1967), Prosper Faivre succède à Roger Bernard le 1^{er} janvier 1944 mais c'est le 16 février qu'il est nommé officiellement. Plusieurs fois, le salaire du garde champêtre est réévalué : à la séance du 22 février 1946, à la demande du garde champêtre, le traitement passe de 500 Fr. à 800 Fr. En février 1948, sur la proposition du maire, le Conseil porte le traitement à la somme de 1000 Fr. à partir du 01 janvier 1948 puis à 1500 Fr. le 20 novembre 1951, et enfin à 3000 Fr. le 10 octobre 1952.

Prosper doit notamment faire appliquer l'arrêté du maire d'Henri Deleule pris le 15 avril 1949 sur la demande du Conseil et de la population toute entière, afin de mettre « *un terme aux stationnements prolongés des nomades dans la commune et qui vivent de rapines et de vols dont sont victimes les habitants* ». Cet arrêté leur interdit de stationner plus de 24h sur la commune et leur oblige de se conformer à l'emplacement de stationnement qui leur sera réservé et signalé par un poteau indicateur.

En 1957 et après 13 ans, Prosper quitte ses fonctions de garde champêtre. Le successeur d'Henri Deleule, Charles Morel, maire depuis le 27 février 1954 après la démission du premier, envoie un courrier daté du 08 octobre 1957 au sous-préfet pour se renseigner sur la nomination et l'agrément des gardes champêtres.

Rémy Joliot (1958 – 1959)

C'est par un arrêté du 02 janvier 1958 que Charles Morel nomme le successeur de Prosper Faivre. Quelques jours auparavant, le 21 décembre 1957, le Conseil municipal accepte la candidature de Rémy Joliot qui travaille à la scierie appartenant...à Charles Morel. Cet ouvrier, âgé de 29 ans, né à Montbéliardot le 28 juillet 1928, habite alors le rez-de-chaussée du presbytère depuis le 01^{er} janvier 1957²³.

Le garde champêtre est aussi un court temps sonneur civil. En effet, suite à la démission d'Henri Ponçot à partir du 19 mars 1959, une adjudication publique se déroule le 25 mars. Un seul candidat se présente et déclare ne vouloir accepter cette charge que moyennant le salaire annuel de 15'000 Fr, Rémy Joliot. François Morel prend un arrêté dans ce sens. Mais moins de deux mois après, Rémy démissionne de sa fonction de sonneur civil et laisse la place à Marc Perrot à partir du 16 mai 1959.

A la séance du 15 décembre 1959, le maire fait part aux membres du Conseil de la démission de Rémy à partir du 31 décembre. Le poste est vacant jusqu'au 01 juillet 1960. Rémy Joliot quitte l'appartement communal et le village en 1963.

Justin Thiébaud (1960 -1963)

Cultivateur né à La Chenalotte le 24 juin 1909, Justin Thiébaud est nommé garde champêtre le 1^{er} juillet 1960 à l'âge de 51 ans. Charles Morel nomme alors un membre de la 4^{ème} génération de Thiébaud

²² Arrêté vu le danger de laisser pâturer les chevaux dans l'enceinte du village et à cause du nombre assez élevé de jeunes enfants jouant autour des habitations, arrête : il est absolument interdit de mettre ou de laisser pâturer les chevaux dans le village. Ils devront être conduits sur les pâturage clos par des barres. Toutes les autres parties des pâturages non clos fait partie de la zone interdite. Tout propriétaire contrevenant à l'arrêté sera verbalisé. Le garde champêtre et le maire seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

²³ Rémy Joliot est le seul soumissionnaire. Attribué le 13 décembre 1956.

comme garde champêtre, fils d'Etienne, petit-fils de Justin et arrière-petit-fils de Sulpice Constant. Son traitement passe à 60 Fr. à partir du 01^{er} janvier 1961. Le 05 mai 1961, le maire présente au Conseil municipal une note du greffier à Saint Hippolyte se montant à la somme de 21,30 Fr. pour la prestation de serment du garde champêtre.

Suite à la démission du maire Charles Morel en janvier 1963, des élections se déroulent le 21 avril de la même année pour élire deux conseillers. En obtenant 21 voix sur 38, Justin Thiébaud avec Claude Chatelain (Damprichard, 04.07.1926 – La Chenalotte, 21.02.2002) sont élus. Mais ne pouvant être à la fois conseiller et garde champêtre, Justin démissionne de ses fonctions qu'il exerce depuis trois ans. Il est le dernier des gardes champêtres de la commune. En effet, les successeurs de Charles Morel n'en nommeront plus. Justin décède à La Chenalotte le 19 décembre 1986.

Dimitri Coulouvrat
janvier 2023